

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:    Comprend du texte en anglais

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
  
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# Le Choix du Collège de Monnoir

N<sup>o</sup> 10. ST. MARIE DE MONNOIR, SAMEDI, 18 JANVIER, 1873. ABONNEMENT. \$0.25

## CHRONIQUE.

Ne soyez pas surpris, si pour toute chronique, je n'ai à vous présenter qu'une narration simple de ce qui s'est passé au milieu de nous durant cette dernière semaine; j'ai eu loin d'avoir le talent d'écrire du mon prédécesseur, et encore moins son esprit pour recueillir votre attention sur des faits, pour la plupart, déjà ensevelis dans la nuit de l'oubli.

Où, nous pouvons le dire, tous chez l'écolier part et disparaît avec la rapidité de la foudre, et sans laisser plus de vestiges sur son passage que l'éclair dans la nue. Heureux cependant, si je puis me flatter, à la fin de ma carrière de chroniqueur, de vous avoir rappelé, sans trop vous ennuyer, des faits qui, à l'avenir, seront toujours chers à notre mémoire.

5. Janvier. Dimanche. C'est aujourd'hui que commencent ma tâche, et il me plaît, chers lecteurs, de attirer votre attention sur l'heureuse nouvelle que le R<sup>ev</sup>. G. Vicar Crozier nous a annoncé dans son prône. Veuillez Dieu bénir cette entreprise de nos supérieurs; nous y sommes tous intéressés; notre établissement plus grand nous aurons moins de poussière à manger.

6. Lundi. Si l'on peut juger par la conduite de toute une communauté des effets que peuvent produire des paroles appropriées aux circonstances, jamais parole n'en produisit plus que celles que Mr. Dauray nous adressa, à la Lecture spirituelle, la veille de l'Épiphanie. Le matin un air de gaieté, où se mêlait la réflexion, était peinte sur la figure des élèves. Leur conduite semblait une prière continuelle; la modestie et la retenue y régnaient en souveraine. Un jour si bien commencé ne pouvait se terminer sans produire les plus heureux effets. Aussitôt dans l'après midi y jetait-on les bases d'une nouvelle institution.

À la chambre de Mr. Dauray, les trois classes supérieures, convoquées en assemblée, embrassèrent avec enthousiasme la proposition de ce Monsieur: d'établir la Milice du Pape au milieu de nous.

Outre cela, ce jour qu'on se mit à dû être pour le reste, voué à la besogne ordinaire, vu les fatigues de Noël et du Jour de l'an, ne fut pas sans quelque célébrité pour nous. À l'église le corps de musique fit honneur au magnifique gâteau donné par un respectable citoyen de la paroisse, en reconnaissance de la sympathie que lui ont témoignée ses concitoyens depuis qu'il a quitté le timon des affaires. Mr. I. Bessette, prêtre, célébra l'office, et moi en qualité de Bessette, je fus nommé pour servir la messe avec son fils.

Nous étions tous très-heureux de mêler nos voix à celle de la paroisse pour chanter les louanges que ce vénérable vieillard a si bien méritées. Heureux celui qui a passé en faisant le bien! Heureux celui qui s'est dévoué à la cause publique! Ses concitoyens lui en témoignent leur reconnaissance et Dieu bénit ses vieux ans. Mr. Félix Bessette, ancien maire de la paroisse de St. Marie, est un de ces hommes dont les noms méritent d'être écrits dans tous les cœurs en lettres d'or.

À la suite des vêpres, en entrant dans la sacristie, mon voisin me frappant du coude: «Vois donc, me dit-il, me désignant du doigt un nouveau né sur les genoux d'une commère, qui déjà dévorait un suçon (j'allais dire à belles dents, tant il y montrait de courage); vous en seriez dit le bûcheron mettant la cognée à l'arbre. — C'est signe d'une année d'abondance, lui répliquai-je. — Oui, intervint un troisième, il n'a besoin d'en pousser du blé de ce coup là!!

7. Mardi. Rien que l'élection d'un nouveau Préfet pour la Congrégation de Marie.

Mr. Dauray ne cesse de poursuivre son œuvre. Grâce à ses efforts la Milice du Pape prend racine au Collège de Monnoir. Bonheur, succès, heureuse institution!

8. Mercredi. On ne parle que d'élection parmi les écoliers. Les candidats ne sont encore définitivement connus. Mrs. W. Petit, G. Duhamel, H. Nadeau, A. Béique, viennent tour à tour sur les rangs. Ce n'est qu'un pêle mêle et une confusion à ny rien comprendre.

## ECHO DU COLLEGE

9.—Jouli.—C'est un jour de sortie, les élèves prennent congé; je prends aussi le mien, et je renonce à vous en faire la chronique. Cependant n'oublions jamais que c'est le jour de l'inauguration des Vêtements de la Ste. Vierge dans la salle de récréation.

11.—Samedi. Veuillez mes lecteurs me pardonner le retard au prochain numéro la chronique de ce jour.

Permettez-moi pour réparer un oubli d'insérer dans ma chronique un fait qui est échappé à mon prédécesseur. Mr. Dauray vient d'être nommé Directeur des Centiers. Tout donne à espérer les plus beaux succès.

C. Bessette.

### HAPPY NEW YEAR!

Wouldst thou pass the new year stealing  
On apace, with peaceful breast,  
Purged thy heart of all ill feeling,  
Thou wilt virtue be thy guest;  
Envy towards no neighbor cherish,  
Bear to all a heart benign;  
Dark resentment neither nourish,  
Happy new year then is thine.

From the Sage the adage borrow,  
As thou foilest, thro' life's dark way  
Never put off till to-morrow,  
What thou oughtest to do to-day;  
Once you findst you discover  
Neither waive it nor resign,  
Then shall gladness round you hover,  
Happy new year then is thine.

Shouldst thou chance to see another,  
Not with peace or plenty blest,  
Kindly treat him as a brother,  
Love him more than more distressed;  
Speak him gentle words of greeting,  
Touch him on his God-reclining,  
Show him life is dock and fleeting,  
Happy new year then is thine.

If a change to change is needed,  
In your ways, be not afraid,  
Never yet has man succeeded,  
Who a duty stoutly dismays,  
Shun at once the path of weakness,  
Trust to your God in time,  
Be ye true to your Christian meekness,  
Happy new year then is thine.

Nous recevons une notice nous ait man- que pour faire paraître à temps l'Ode que nous publions aujourd'hui et une pièce de vers que nous sommes obligés de renvoyer au prochain numéro.

### C'EST IMPOSSIBLE!

Un ami m'a conseillé, et même demandé d'écrire quelque chose sur notre petit journal. Que faire? Le conseil d'un ami ne doit pas être méprisé, et cependant je ne me sens pas beaucoup de dispositions pour acquiescer à sa demande. Ma Muse est ingrate, elle dort presque toujours, et pour la réveiller il faut une adresse que je n'ai pas. Si je lui crie trop fort, elle se réveille en sursaut, se fâche et boude; si je l'invoque avec douceur et tendresse, elle ne m'entend pas.

Tu vois, mon ami, que je suis dans un cruel désespoir. Et puis écrire, c'est plus sérieux qu'on le pense, écrire surtout sur un journal, un journal public que tout le monde peut lire. Oh! mais c'est impossible! Si l'on pouvait seulement copier les trois quarts ou plutôt les cinq sixièmes de quelques belles compositions, ou bien traduire quelques beaux morceaux anglais et lancer ça dans le public. Mais non! c'est défendu, et moi je suis trop timide pour le faire.

De plus, écrire pour contenter les lecteurs c'est excessivement difficile; ils ont le goût si délicat. Accoutumés à avoir toujours sous les yeux les chefs-d'œuvres de l'antiquité, ils pensent qu'il serait difficile de goûter mes vers pondérés avec autant de plaisir. Et quelle honte, ma foi, s'il me fallait, moi aussi, recourir au plagiat pour les intéresser!

Non, mon ami; tiens! ne sois pas froissé si je ne puis te satisfaire aujourd'hui; peut-être que plus tard je le pourrai, mais maintenant c'est impossible. Je n'ai pas le temps, et je ne voudrais qu'un écrivain qui négligerait ses études journalières pour bâiller ou pour se faire habiller par le public, ressemblerait à un jeune homme qui, n'ayant que des vêtements grossiers, aurait la folie de porter des diamants.

J. Adam.

Nous lisons dans l'Evening National du 9 courant ce qui suit:

Dans les collèges de Georgetown, D. C., et de Ste. Marie de Monroie, au Canada, les étudiants ont maintenant une presse et tout ce qu'il faut pour imprimer un journal.

### NOUVEAU PROBLEME.

Un vieux bonhomme, avant de mourir, a laissé 800.00 entre 99 enfants de 3 générations. Il a donc à chacun comme suit: de la 1ère génération 810.00; de la 2ème 82.00; de la 3ème 8.00. On demande le nombre d'enfants de chaque génération.

Une réponse est offerte au premier élève qui nous apportera la réponse.

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:    Comprend du texte en anglais

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
  
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

31. On ne saurait croire ce que peut la bonne volonté et le courage mis pour le service de Dieu. De puis quatre ans, c'est la deuxième église qu'on est allé à St. Georges, la première s'est écroulée au point d'être terminée; et la présente est de très grande, elle sera une belle et grande église. Le plan a été fait par Mr. Martel, professeur au Collège de Bourbonnais.

(A continuer.)

**NOTIONS**

**LETTRES DE CHANGE ET BILLETS PROMISSOIRES**

(suite)

La date fait preuve par elle-même si le porteur d'un billet ayant une date antérieure à la liquidation forcée du faiseur n'a pas besoin de prouver qu'il a été réellement fait à la date qu'il porte, ainsi qu'il a été jugé dans une cause de Rouen le 21 mai 1808. Dans une autre cause de Evreux & c. la Cour du Banc de la Reine a décidé en 1806 que « la date écrite sur un billet fait preuve qu'il a été fait ce jour et qu'on ne peut prouver qu'il a été fait à une autre date. »

A l'égard de l'indication du lieu, elle sert à déterminer la juridiction des tribunaux. En France, cette indication est d'autant plus nécessaire que l'on considère comme essentielle à la lettre de change la remise de place en place, c'est à dire qu'on donne dans un lieu pour recevoir dans un autre. Cette condition n'est pas admise dans notre droit, attendu dit sont les Codificateurs, qu'il n'en résulterait aucune utilité pratique.

**VI**

2. La lettre de change doit énoncer la somme à payer. Cette somme doit être fixe, déterminée, certaine, payable en argent, sans condition ni alternative. *Vide supra*, III.

**VII**

3. Le nom de celui à qui elle est payable, doit y être énoncé, selon le droit français. « Cette omission, dit Pardessus, serait une imperfection qui empêcherait de considérer la lettre comme une véritable lettre de change »

Une lettre de change, peut être faite payable à une personne y dénommée ou autrement indiquée d'une manière suffisante, ou à telle personne, ou à son ordre, ou à l'ordre du tireur ou au porteur. Code Civil art. 2282. Si le nom de celui à qui elle doit être payée est laissé en blanc, le porteur légal peut remplir ce blanc.

**VIII**

La lettre de change énonce ordinairement le temps du paiement. Mais si elle ne porte aucun terme de paiement, elle est réputée payable à demande. Si aucun lieu n'y est indiqué, elle est payable généralement. C. C. 2283.

**IX**

Enfin la lettre de change doit contenir le nom de celui à qui elle est adressée et le nom du tireur. Le nom de celui à qui elle est adressée pour paiement se met au bas de la partie de la lettre, à gauche, comme nous le verrons dans la formule qui sera donnée.

Quant au nom du tireur, il est essentiel qu'il soit écrit au bas de la lettre; sinon, ce titre est sans valeur. C. C. 2280. La signature même peut être sous croix en présence d'un témoin. « La lettre de change pour l'étranger est ordinairement faite à plusieurs exemplaires que le tireur livre au preneur. » (C. C. 2285).

Une lettre de change qui ne comportera aucune mention particulière est présentée seule ou première. Si elle est faite à plusieurs exemplaires, le tireur, pour éviter toute difficulté, doit indiquer si la lettre est première ou seconde par ces mots: Payez par cette première ou par cette seconde, etc. Cette mention dit Pardessus, n'est pas indispensable à la validité de la lettre; mais elle a pour objet d'avertir le tireur et de le rendre responsable si acceptat ou s'il payat imprudemment d'un exemplaire de la même lettre, ou d'en faire remiser les suites sur le tireur qui a oublié de faire cette mention. Ces divers exemplaires dont l'un est transmis au tiré pour acceptation, ont pour but d'obvier à la perte que pourrait faire le preneur d'une première lettre de change.

Nous verrons plus loin, le moyen de recouvrer les pertes de lettres de change et billets promissaires.

[A continuer.]